

## CONVOCATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### LFP PIERRE

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Variable  
Siège social : 173, boulevard Haussmann – 75008 Paris  
424 708 782 R.C.S. Paris

#### AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les Associés

de la Société Civile de Placement Immobilier LFP PIERRE, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vingt-deux juin deux mille quinze à dix-huit heures à PARIS (75008) - 173, boulevard Haussmann, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de la société de gestion, du Conseil de surveillance, du commissaire aux comptes – Constatation du capital effectif au 31 décembre 2014 -
- Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Constatation du montant global de la plus-value immobilière distribuée ;
- Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2014 ;
- Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214- 106 du Code monétaire et financier ;
- Autorisation donnée à la société de gestion de doter le "Fonds de remboursement" ;
- Autorisation donnée à la société de gestion de procéder à la distribution partielle des réserves distribuables de "plus ou moins-values sur cessions d'immeubles locatifs", sous condition de l'attestation du commissaire aux comptes établissant l'existence de telles réserves et de distribuer aux personnes physiques non résidentes et aux personnes morales, le montant de l'impôt sur la plus-value non acquitté pour leur compte ;
- Nomination de sept associés candidats ou de douze associés candidats au plus en qualité de membres du conseil de surveillance ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

#### PROJET DE RESOLUTIONS

**PREMIÈRE RÉOLUTION.** — L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la société de gestion, du Conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve le rapport de la société de gestion dans toutes ses parties ainsi que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un capital effectif de 637 700 000,00 euros et un bénéfice net de 34 198 142,40 euros.

L'Assemblée donne quitus à la société La Française Real Estate Managers pour sa gestion et lui renouvelle en tant que de besoin sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

**DEUXIÈME RÉOLUTION.** — L'Assemblée générale constate l'existence d'un bénéfice de 34 198 142,40 euros, qui augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 897 801,92 euros, correspond à un bénéfice distribuable de 35 095 944,32 euros, somme qu'elle décide de répartir comme suit :  
– A titre de distribution une somme de 34 571 550,00 euros (correspondant au montant total des acomptes déjà versés) ;  
– Au report à nouveau une somme de 524 394,32 euros.

**TROISIÈME RÉOLUTION.** — L'Assemblée Générale prend acte de la distribution de plus-values immobilières effectuée à hauteur du montant global de 368 955,00 euros.

**QUATRIÈME RÉOLUTION.** — L'Assemblée générale après avoir pris connaissance de l'état annexé au rapport de gestion, approuve cet état dans toutes ses parties ainsi que les valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2014, telles qu'elles lui sont présentées et qui s'établissent comme suit :

– valeur comptable :	668 842 749,91 euros, soit 73 418,52 euros par part,
– valeur de réalisation :	686 192 443,59 euros, soit 75 322,99 euros par part,
– valeur de reconstitution :	745 554 600,26 euros, soit 81 839,14 euros par part.

**CINQUIÈME RÉOLUTION.** — L'assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214–106 du Code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.

**SIXIÈME RÉOLUTION.** — L'assemblée générale :  
– autorise la société de gestion à doter le fonds de remboursement dans la limite, au cours d'un exercice, d'un montant ne pouvant excéder 10 % de la capitalisation appréciée au 31 décembre de l'exercice précédent,  
– autorise la société de gestion à affecter, à cette fin au « Fonds de remboursement », pour leur montant total ou estimé nécessaire, les fonds provenant de cessions d'éléments du patrimoine social.

La présente autorisation est expressément donnée jusqu'à la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

**SEPTIÈME RÉOLUTION.** — L'assemblée générale autorise la société de gestion à :

– procéder, sur la base de situations intermédiaires, à la distribution partielle des réserves distribuables de « plus ou moins-values sur cessions d'immeubles locatifs », sous condition de l'attestation établie par le commissaire aux comptes sur l'existence de telles réserves et décide que, dans un tel cas, cette distribution partielle s'effectuera dans la limite d'un montant maximum par part ne pouvant excéder 25 % du dividende de l'exercice,

– verser aux associés, non imposés dans la catégorie des plus-values immobilières des particuliers ou partiellement imposés (non-résidents), le montant permettant d'assurer une stricte égalité avec les associés pour lesquels la société aura acquitté, s'il y a lieu lors des cessions d'éléments du patrimoine social de l'exercice, l'impôt sur la plus-value.

Le montant de l'impôt sur la plus-value immobilière, acquitté au nom et pour le compte des associés imposés dans la catégorie des plus-values immobilières des particuliers, s'est élevée en 2014 à 13 503,00 euros, soit 75,86 euros par part.

La présente autorisation est expressément donnée jusqu'à la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

**HUITIEME RÉSOLUTION.** — L'assemblée générale, prenant acte que le mandat des sept membres du conseil de surveillance suivants, arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée :

- Maurice TOME,
- Eric CHARPENTIER,
- François GOUBARD,
- Assurances du Crédit Mutuel Nord Vie,
- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe,
- Société Nouvelle de Réalisations Techniques,
- LFP Multimmo

nomme en qualité de nouveaux membres du conseil de surveillance, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2018 appelée à statuer sur les comptes de 2017 : (*Seront nommés sept associés au moins*) :

Candidats	Elu / Non élu	Nombre de voix
François GOUBARD		
Maurice TOME		
Assurances du Crédit Mutuel Nord Vie		
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe		
LFP Multimmo		
Sacra		
Société Nouvelle de Réalisations Techniques		

**NEUVIEME RÉSOLUTION.** — Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.

Si, faute du quorum requis, cette assemblée en peut valablement délibérer le 22 juin 2015, les associés seront réunis sur seconde convocation le 9 juillet 2015 à 11 heures 30 à la même adresse et sur le même ordre du jour.

Conformément aux dispositions règlementaires, vous trouverez ci-après les informations relatives aux associés ayant fait acte de candidature à l'élection du Conseil de Surveillance :

**François GOUBARD - 63 ans**

Détenant 1 part

Demeurant : 129, boulevard Raspail - 75006 Paris

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : consultant indépendant en stratégie et ingénierie financière, associé dirigeant d'un cabinet de conseil en investissement - Membre de l'ANACOFI

Membre sortant

**Maurice TOME - 72 ans**

Détenant 1 part

Demeurant : 43, rue Saint-Ladre – 59400 Cambrai

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : administrateur de sociétés financières et Vice-Président de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

Membre sortant

**ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL NORD VIE**

Détenant 4 146 parts

Siège social : 9, boulevard Gouvion Saint-Cyr – 75017 Paris

Numéro d'immatriculation au R.C.S. : 412 257 420 R.C.S. Paris

Représentant légal : Tristan Guerlain

Activité : compagnie d'assurances

Membre sortant

**CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE**

Détenant 300 parts

Siège social : 4, Place Richebé – 59000 Lille

Numéro d'immatriculation au R.C.S. : 320 342 264 R.C.S. Lille Métropole

Représentant légal : Eric Charpentier

Activité : établissement bancaire

Membre sortant

**LFP MULTIMMO**

Détenant 363 parts

Siège social : 173, boulevard Haussmann – 75008 Paris

Numéro d'immatriculation au R.C.S. : 479 495 632 R.C.S. Paris  
Représentant légal : La Française Real Estate Managers  
Activité : fonds d'investissement immobilier  
Membre sortant

**SACRA**

Détenant 25 parts  
Siège social : 1, rue Jules Lefebvre – 75431 Paris Cedex 09  
Numéro d'immatriculation au R.C.S. : 409 196 755 R.C.S. Paris  
Représentant légal : Steve BAUMAN  
Activité : société d'assurances de consolidation des retraites de l'assurance

**SOCIETE NOUVELLE DE REALISATIONS TECHNIQUES**

Détenant 10 parts  
Siège social : Cité Mondiale  
23, Parvis des Chartrons – 33074 Bordeaux Cedex  
Numéro d'immatriculation au R.C.S. : 619 200 728 R.C.S. Bordeaux  
Représentant légal : Dominique CHUPIN  
Activité : société patrimoniale de plusieurs actifs immobiliers et touristiques  
Membre sortant

*La Société de gestion,  
La Française Real Estate Managers*

**1502692**